

Caractéristiques du projet

Coordonnées géographiques en Lambert :

- X : 467858 m

- Y : 2020302 m

- Z : 185 NGF

Dossier d'urbanisme

Déclaration préalable		Permis de construire	
☒ Oui	☐ Non	☐ Oui	☒ Non

DP déposée par TDF

Calendrier indicatif des travaux :

Début travaux sur 2^{ème} trimestre 2025.

Caractéristiques d'ingénierie radio :

- 2G, 3G, 4G et 5G avec antennes à faisceaux Fixes de gain 17 dBi

Systèmes	Actuel		A terme		Puissance PIRE (dBW) Par Opérateur	Azimuts	Tilt	HBA ¹
	SFR	Bytel	SFR	Bytel				
4G - LTE 700	☐	☐	☒	☒	30	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m
4G - LTE 800	☐	☐	☒	☒	33	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m
2G - GSM900	☐	☐	☒	☒	33 - 34	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m
3G - UMTS 900	☐	☐	☒	☒	33	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m
4G - LTE 1800	☐	☐	☒	☒	33	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m
3G-UMTS 2100	☐	☐	☐	☐				
4G - LTE 2100	☐	☐	☒	☒	35	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m
5G - NR2100	☐	☐	☒	☒				
4G - LTE 2600	☐	☐	☒	☒	36	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	38.21 m

¹ Hauteur Bas d'Antenne



Tableau de correspondance des puissances pour une antenne typique de gain 17dBi :

PIRE ² (dBW)	PAR ³ (dBW)
30	28
33	31
34	32
35	33
36	34
40	38

- 5G avec antennes à faisceaux orientables de gain 24 dBi

Systèmes	Actuel		A terme		Puissance PIRE (dBW) Par Opérateur	Azimuts	Tilt	HBA[1]1
	SFR	Bytel	SFR	Bytel				
5G - NR 3500	☐	☐	☒	☒	46	30°/ 180°/ 300°	6°/6°/6°	41.27 m

Adresse de la Direction Régionale Technique chargée du dossier :

SFR

Service Patrimoine et Environnement Sud & Ouest

ZAC de Basso Cambo

12 rue Paul Mesplé – BP 60616

31106 – Toulouse CEDEX 01

jerome.pages@sfr.com

² Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente

³ Puissance Apparente Rayonnée



Déclaration ANFR

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17

☒ Oui ☐ non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

☐ Oui, balisé ☐ oui, non balisé ☒ non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ Oui ☐ non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situés à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

☐ Oui ☒ non



Description détaillée du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, **SFR** prévoit de déployer un nouveau site dont, les systèmes et fréquences seront :

- la **2G** en **G900**, la **3G** en **U900**, la **4G** en **L700, L800, L1800, L2100 et L2600** et la **5G** en **NR2100 et NR3500**.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de **Bouygues Telecom et SFR**.

*Pour les projets prévoyant l'ajout de la 5G NR2100 *:*

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du **réseau existant LTE 2100** (antennes à faisceaux fixes).

Ce projet sera sans impact visuel.

La puissance étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, Il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

*Pour les projets prévoyant l'ajout de la 5G NR3500 *:*

Ce projet consiste à déployer une nouvelle antenne à faisceau orientable par secteur, dans les mêmes azimuts que les antennes existantes.

* L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de **l'Agence nationale des fréquences** pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

